

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE GARANTIE

A compter du 1 décembre 2023

ELECTRO DEPOT France

1 route de Vendeville, 59155 Faches Thumesnil
RCS Lille Métropole n°433 744 539 – TVA FR 66.433.744.539

GARANTIES LEGALES

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. « Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut

de conformité est mineur. « Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. « Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

LITIGES EVENTUELS

Il est rappelé que la recherche de solution amiable doit être la première étape dans la résolution de conflit. Pour toute réclamation, adressez-vous à : ELECTRO DEPOT Service client, 1 route de Vendeville 59155 FACHES THUMESNIL. Tel : 03.59.35.69.24. Adresse électronique : contact@contact.electrodepot.fr

Si un litige persiste et dans la mesure où votre demande n'a pas été soumise à une juridiction, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation de la Fédération du Commerce et de la Distribution en écrivant à : Fédération du Commerce et de la Distribution, 12 rue Euler, 75008 PARIS ou sur son site internet www.mediateur.fcd.fr.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Toutes nos ventes sont payées comptant sans escompte.
- Lors de l'achat à crédit, le client doit en faire la demande au moment de la commande ; il est dans ce cas fait application en outre de la législation particulière sur le crédit.
- Dès l'enlèvement, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.
- L'article acheté ne deviendra la propriété de l'acheteur qu'à compter de son paiement intégral.
- Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

TRAITEMENT DES DECHETS DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques en fin de vie, obsolètes ou qui ne fonctionnent plus ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les bacs de tri sélectif.

Quatre solutions s'offrent à vous pour le recyclage de vos appareils :

- **Rendez-vous en magasin** : Electro Dépôt s'engage à reprendre gratuitement **vos anciens appareils***, achetés chez Electro Dépôt ou non, **ainsi que vos consommables usagés** : piles, cartouches d'encre, cartouches filtrantes...
- **Reprise à domicile** : Lors de la **livraison d'un nouvel appareil** (livraison de gros électroménagers et téléviseurs de plus de 101 cm) par les livreurs.
- **Via notre service client** : vous pouvez faire la demande via notre chat sur notre site www.electrodepot.fr. Le service client générera une étiquette retour valable en point relais ou en bureau de poste en cas d'achat d'un nouveau produit. Service gratuit, non applicable sur le gros électroménagers et télévision de plus de 101 cm, qui seront repris lors de la livraison d'un nouvel appareil. En cas d'indisponibilité de notre solution chat, vous pouvez nous contacter au 03 59 35 69 24.
- **Dans l'un des points de collecte le plus proche de chez vous**, rendez-vous sur le site de notre partenaire **Eco-système** pour les produits électriques ou électroniques ou sur [le site](#) de notre partenaire **Eco-mobilier** pour les meubles pour trouver les points de collecte.

ELECTRO DEPOT recommande au client de veiller dans la mesure du possible à effacer ses données personnelles avant remise au dépôt de son (ses) anciens appareils (DEEE) susceptibles de contenir des données personnelles.

* ELECTRO DEPOT pourra refuser de reprendre votre produit s'il présente un risque pour la santé et la sécurité du personnel (Art R 543-180-IV code de l'environnement).

INDICE DE REPARABILITE

Retrouvez les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité sur la fiche du produit concerné sur electrodepot.fr ou en magasin sur demande auprès d'un équipier.

RETRACTATION

Le droit de rétractation s'applique uniquement lors d'un achat sur notre site internet. (Article L 221-18 Code de la consommation).

NUMERO D'IDENTIFIANT UNIQUE

En application de l'article L.541-10-13 du Code de l'environnement, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, la société ELECTRO DEPOT s'est vu attribuer un numéro d'identifiant unique qui atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre de ces différentes filières :

- Filière piles et batteries : FR001881_06HLQD
- Filières EEE (équipements électriques et électroniques) : FR 001881_052HUW
- Filière d'ameublement : FR001881_10COTG
- Filière papiers graphiques : FR231732_03SIHY
- Filière emballage : FR215353_01GTME